



Espèces menacées bénéficiant de plans d'actions

Les plans nationaux d'actions, initiés par le ministère en charge de l'Environnement, ont pour objet de sauvegarder certaines espèces menacées d'extinction selon l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)*. Allant du renforcement des connaissances à la restauration ou à la réintroduction d'espèces, ils concernent pour la France 236 espèces (dont 34 chauves-souris, 18 odonates et 102 plantes messicoles*).

Le Nord - Pas-de-Calais a engagé, pour le moment, la déclinaison de six plans nationaux. À ces derniers s'ajoutent plusieurs programmes d'actions régionaux en faveur d'espèces considérées comme menacées à l'échelle du Nord - Pas-de-Calais.

Contexte

La France a mis en place, depuis 1996, des plans nationaux d'actions (PNA) afin de lutter contre la menace d'extinction d'espèces animales ou végétales, voire d'habitats naturels*. Ces plans d'actions répondent à des engagements pris par la France à différentes échelles, tant internationale (conventions de Berne de 1979, de Bonn de 1979, de Rio de 1992, etc.) qu'europpéenne (directive " Oiseaux " de 1979, révisée en 2009, et directive " Habitats - Faune - Flore " de 1992). Ces engagements ont été rappelés une nouvelle fois lors du Grenelle de l'environnement* et transposés en droit avec comme effet la mise en place de plans d'actions (de

conservation ou de restauration) compatibles avec les activités humaines.

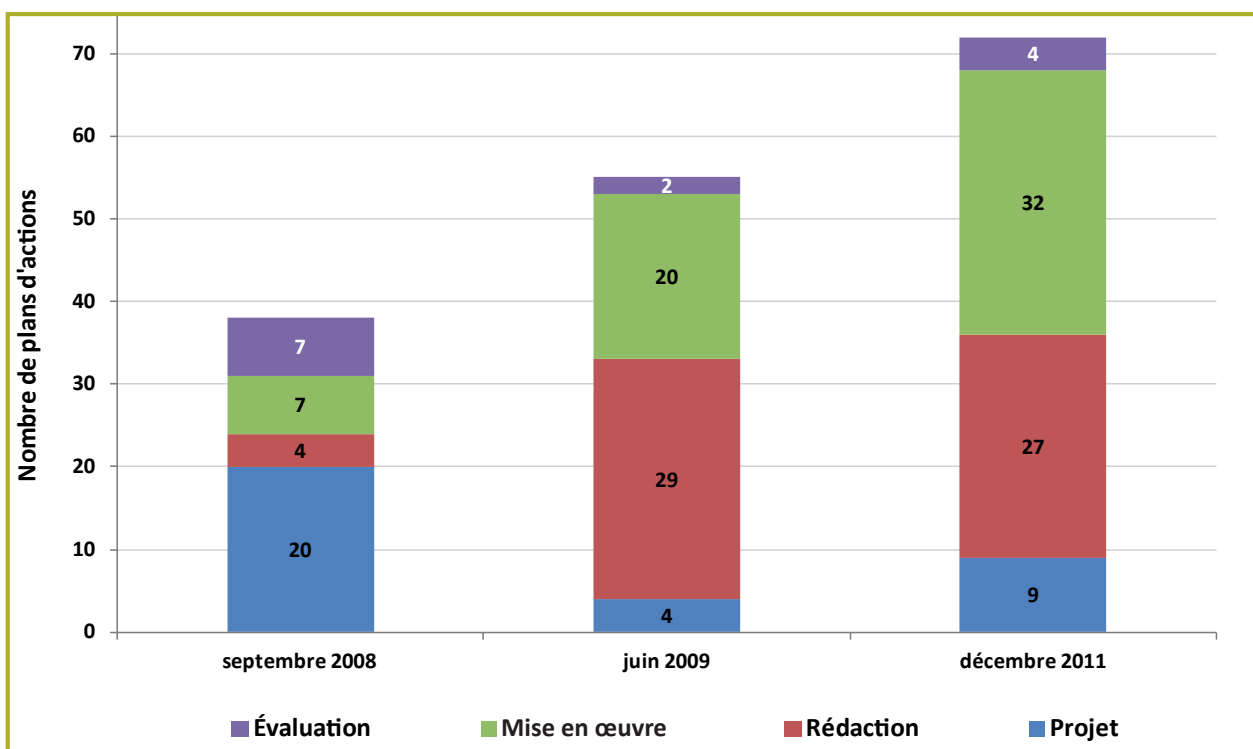
Les plans d'actions sont divisés en quatre thématiques :

- le développement des connaissances ;
- les actions de gestion et de restauration ;
- les actions de protection ;
- l'information et la formation.

Au 1^{er} janvier 2012, 72 plans nationaux d'actions (concernant 236 espèces) étaient en préparation ou en cours, aussi bien en France métropolitaine qu'en Outre-mer.

Évolution du nombre de plans nationaux d'actions entre 2008 et 2011

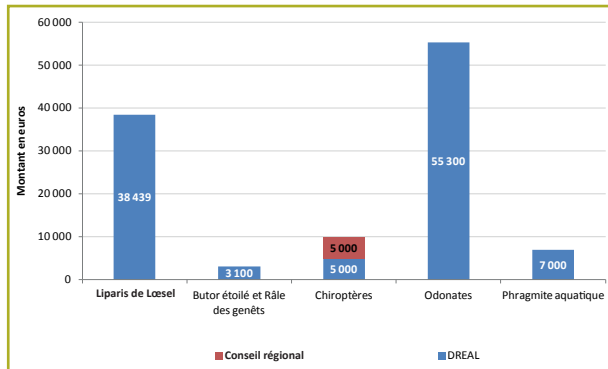
(source : ministère en charge de l'Environnement, 2012)



Résultats

Six plans nationaux d'actions sont déclinés dans le Nord - Pas-de-Calais. Ils concernent les taxons* suivants : le Liparis de Loesel (*Liparis loeselii*), le Butor étoilé (*Botaurus stellaris*), le Râle des genêts (*Crex crex*), les Chiroptères*, les Odonates (Libellules et Demoiselles) et le Phragmite aquatique (*Acrocephalus paludicola*). Un plan concernant les plantes messicoles devrait être mis en place à partir de 2014.

Financements affectés en 2012 aux déclinaisons des plans nationaux d'actions mis en œuvre dans le Nord - Pas-de-Calais (source : ORB NPdC d'après DREAL, CMNF, CR NPdC, CEN, GON, 2013)



Outre ces plans nationaux, le Conseil régional Nord - Pas de Calais a lancé, en 2012, un appel d'offres pour la rédaction de plans d'initiative régionale de restauration de la biodiversité*. Il s'agit d'une première étape visant à identifier les besoins de connaissance, de restauration ou de protection d'un certain nombre d'espèces menacées régionalement. Ces plans régionaux d'actions concernent quatorze espèces et un groupe d'espèces. Ils sont divisés en six lots :

- le lot flore concerne quatre espèces : l'Œillet des chartreux (*Dianthus carthusianorum*), la Fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*), le Gaillet chétif (*Galium debile*) et la Cicutaire vireuse (*Cicuta virosa*) ;
- le lot Mammifères comprend le Chat sauvage (*Felis silvestris*) et la Martre des pins (*Martes martes*) ;
- le lot Oiseaux est constitué de quatre espèces : le Grand Gravelot (*Charadrius hiaticula*), la Marouette ponctuée (*Porzana porzana*), le Pouillot siffleur (*Phylloscopus sibilatrix*) et la Sterne naine (*Sternula albifrons*) ;
- le lot Amphibiens avec le Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*) ;
- le lot Rhopalocères comprend l'ensemble des Papillons de jour ;
- le lot Mollusques concerne trois espèces : la Lymnée cristalline (*Myxas glutinosa*), l'Ambrette des sables (*Quickella arenaria*) et la Cyclade des fleuves (*Sphaerium solidum*).

D'autres initiatives locales, non répertoriées dans les plans nationaux et régionaux, sont menées dans le Nord - Pas-de-Calais. Elles concernent notamment les espèces suivantes :

- la Vipère péliade (*Vipera berus*), actions coordonnées par le Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais ;

- les Chiroptères sur le territoire de l'Agglomération Maubeuge - Val de Sambre ;
- les plans régionaux d'actions conservatoires sur la flore menacée (PRAC) animés par le Conservatoire botanique national de Bailleul ;
- la Grenouille des champs (*Rana arvalis*), actions coordonnées par le Parc naturel régional Scarpe-Escout.

Ce qu'il faut en penser

Les plans nationaux et régionaux d'actions permettent d'améliorer la connaissance, d'identifier les menaces et de mettre en place des mesures en faveur des espèces menacées d'extinction à l'échelle du Nord - Pas-de-Calais et/ou à l'échelle française. Les actions de restauration profitent également, indirectement, à d'autres espèces. Ces programmes constituent un volet important de la politique en faveur de la préservation de la biodiversité.

Les montants plus importants alloués pour les plans d'actions en faveur des Odonates et du Liparis de Loesel s'expliquent par le fait que le Nord - Pas-de-Calais est chargé de coordonner ces plans au niveau national.

En plus des plans concernant des espèces, d'autres mesures contribuent à la sauvegarde de la biodiversité dans la région :

- actions en faveur des milieux (exemples : zones humides, milieux marins) ;
- soutien à la gestion (exemples : réserves naturelles nationales et régionales, Natura 2000*, etc.) ;
- aides au fonctionnement et au programme d'activités des structures (CEN, CBNBI, CFR, etc.) ;
- études et actions de connaissance de la biodiversité ;
- actions des conseils généraux sur les espaces naturels sensibles.

Méthode

Seuls les montants alloués par la DREAL et le Conseil régional Nord - Pas de Calais en faveur des plans nationaux et régionaux en faveur d'espèces ont été retenus. Les montants présentés sont ceux effectivement payés et non ceux engagés.

En savoir plus

- Voir fiche 2010 " Nombre de plans de restauration et crédits alloués "
- Voir fiche 2012 " Financements alloués à la biodiversité "

► Sites internet

- Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais (CEN) : <http://www.cen-npdc.org>
- Conseil régional Nord - Pas de Calais : <http://www.nordpasdecals.fr>
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) : <http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr>
- Inventaire national du patrimoine naturel (INPN) : <http://inpn.mnhn.fr>
- Parc naturel régional Scarpe-Escout : <http://www.pnr-scarpe-escout.fr>

* cf. glossaire